

ANNEXE C

AVIS PRÉALABLE DU SERVICE ARCHÉOLOGIE



Service public de Wallonie

ADRESSE CORRESPONDANCE :

Mons, le 28 mai 2010

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE
DGO 4 - DIRECTION DU HAINAUT 1
Département du Patrimoine
Service de l'Archéologie
Place du Béguinage 16 - 7000 MONS

C.S.D.
Monsieur Dominique BASTIN

avenue des Champs Elysées 160
5000 NAMUR

Tél. 065/32.80.11 - Fax : 065/32.80.22

Agents traitants : Martine SOUMOY, 1^e Attachée - 065/32.80.50
Alain GUILLAUME : 065/32.80.16

Vos réf. :
Nos réf. : DHS/MS/2010. 032

Objet : EIE extension parc éolien Beaumont - Froidchapelle

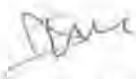
Monsieur,

En réponse à votre requête, je vous informe qu'en ce qui concerne la province de Hainaut, aucun site archéologique n'a été repéré par notre service dans la zone indiquée.

Néanmoins, ceci n'implique pas l'absence de vestiges puisque l'inventaire archéologique n'est pas exhaustif et ne représente que les sites connus.

Dès lors, en vertu du Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, livre III, titre IV, qui permet au Service de l'Archéologie d'émettre un avis lors de toute demande de permis de travaux, notre service devrait seulement requérir la réalisation d'une surveillance archéologique lors des travaux de décapage et de creusement.

Veuillez croire, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.


Martine SOUMOY,
1^e Attachée.